

Luxembourg, le 11 février 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

« Dans sa réponse à ma question parlementaire n°690 du 13 mai 2019 relative à la construction d'un internat aux environs du Lycée E. Steichen à Clervaux, il avait été précisé de la part du gouvernement qu'il ne disposerait actuellement ni d'une demande ni d'un programme de construction concernant ce projet.

Voilà pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Travaux publics :

- Le nombre d'élèves du LESC ayant sensiblement augmenté depuis 2018, Monsieur le Ministre peut-il informer si les services compétents de son ministère ont reçu entretemps une demande de la part de la direction de cet établissement scolaire ou du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en vue de la construction d'un internat à Clervaux ?

- Dans l'affirmative, quels seraient les besoins éventuels de la communauté scolaire du LESC en la matière d'ici l'an 2025 ?

- Le comité d'acquisition aurait-il déjà été chargé, par mesure de précaution, d'acheter un immeuble afin de réaliser le projet en question ? »



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bauler', with a stylized flourish at the end.

André BAULER
Député

Réponse commune de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de Monsieur le Ministre l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 3616 du 11 février 2021 de Monsieur le Député André Bauler concernant « La construction d'un internat aux environs du Lycée E. Steichen à Clervaux »

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a été officiellement saisi par la direction du Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC) en vue de la construction d'un internat à proximité du lycée, dont les besoins s'élèvent à une capacité maximale de 50 lits.

Cette demande a été transmise au Ministère des Finances, en l'occurrence au Comité d'acquisition qui est actuellement en négociations avec divers propriétaires en vue d'acquérir des surfaces supplémentaires pour les besoins du projet d'extension du LESC ainsi que pour l'implantation d'un futur internat.

Aucun programme de construction n'a par conséquent été transmis à l'Administration des bâtiments publics jusqu'à présent.